



HAL
open science

Compte rendu. "Archéologie de la réclusion et de la détention". Les Nouvelles de l'archéologie, n° 143, mars 2016

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. Compte rendu. "Archéologie de la réclusion et de la détention". Les Nouvelles de l'archéologie, n° 143, mars 2016. Criminocorpus, revue hypermédia, 2017, 10.4000/criminocorpus.3487 . halshs-01528610

HAL Id: halshs-01528610

<https://shs.hal.science/halshs-01528610>

Submitted on 29 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Archéologie de la réclusion et de la détention »

Les nouvelles de l'archéologie, 2016, n° 143, Éditions de la Maison des
Sciences de l'Homme, 63 p.

Marc Renneville



Éditeur
Criminocorpus

Édition électronique

URL : [http://
criminocorpus.revues.org/3487](http://criminocorpus.revues.org/3487)
ISSN : 2108-6907

Référence électronique

Marc Renneville, « « Archéologie de la réclusion et de la détention » », *Criminocorpus* [En ligne], 2017,
mis en ligne le 29 mai 2017, consulté le 29 mai 2017. URL : <http://criminocorpus.revues.org/3487>

Ce document a été généré automatiquement le 29 mai 2017.

Tous droits réservés

« Archéologie de la réclusion et de la détention »

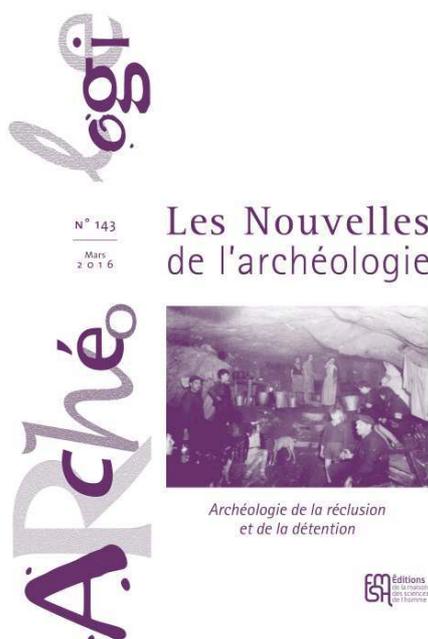
Les nouvelles de l'archéologie, 2016, n° 143, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 63 p.

Marc Renneville

RÉFÉRENCE

« Archéologie de la réclusion et de la détention », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2016, n° 143, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 63 p.

- 1 Lancée en 1979 et disponible depuis sur le portail revues.org (<http://nda.revues.org/>) de 2007 à nos jours, « Les nouvelles de l'archéologie » ont consacré leur premier numéro thématique de 2016 aux lieux de réclusion et de détention. Olivier Blin rappelle en introduction que ce domaine de l'archéologie est assez récent. Il s'est développé avec l'essor conjugué de l'archéologie préventive et les terrains de fouille relevant de l'histoire contemporaine. Ce numéro ne vise donc pas tant à produire un état de la question qu'à donner à voir la grande variété des chantiers de fouille concernés. Ce faisant, il s'agit d'interroger la part que l'archéologie peut prendre à la connaissance de l'histoire de la détention (imposée) et de la réclusion (volontaire). Le volume rassemble douze contributions traitant de terrains divers, tant dans l'espace chronologique que géographique. Les articles se succèdent suivant l'ordre chronologique.
- 2 B. Redon rend compte d'un programme de recherche sur l'occupation du désert Oriental égyptien à l'époque Ptolémaïque (332-30 av J.-C.). L'exploitation des mines d'or situées au nord-est d'Assouan est alors à son apogée. Une mission archéologique française a permis de confronter les résultats des fouilles dans le district de Samut au témoignage transmis par Agatharchide (géographe de Ptolémée X) sur l'exploitation des mines, dont la main-d'œuvre était constituée en majorité de condamnés de droit commun et de prisonniers de guerre. Les fouilles ont permis de dégager des espaces distincts de commandement, d'habitation et d'exploitation et de traitement du quartz aurifère par meulage. Trois grands dortoirs ont été dégagés. Ils s'apparentent à des *ergastula*, bâtiments destinés dans le monde romain à renfermer des condamnés aux travaux forcés ou des esclaves. Cette caractéristique confirme la nature coercitive de l'exploitation. La fouille en cours n'a toutefois pas encore permis de mettre au jour des sépultures, dont l'analyse pourrait mettre en évidence des marques de pathologies associées au travail minier.
- 3 En Égypte toujours, le site du Mons Claudianus situé au sud-ouest de la ville côtière et touristique d'Hurghada a livré un grand nombre d'ostraca lors des campagnes de fouille menées par Jean Bingen. Ainsi que l'expose H. Cuvigny, ces céramiques de récupération écrites à l'encre livrent beaucoup d'informations sur la vie quotidienne. Leur lecture a permis de saisir la complexité de l'organisation de l'exploitation de cette carrière dont le porphyre a servi de matériau de taille à plusieurs édifices et sculptures de la Rome antique. Les 9000 ostraca inventoriés à ce jour ne mentionnent pourtant que rarement la présence de condamnés sur le site. Ils donnent en revanche accès à la vie quotidienne des soldats et travailleurs présents et permettent de reconstituer pour partie l'histoire de ce site unique.
- 4 Le troisième article de C. Richarté-Manfredi et C. Barra nous transporte à Aix-en-Provence, à la fin du XIII^e siècle, au temps de la création du couvent royal des Dominicaines de Notre-Dame de Nazareth. La réalisation de cet édifice singulier placé



sous protection royale a fait l'objet d'analyse des sources écrites par Noël Coulet dans les années 1970. Les campagnes archéologiques menées 20 ans après ont permis de corroborer pour partie ses résultats. Bien qu'il reste peu de vestiges du complexe monastique initial qui était à la fois spacieux et clos par une enceinte de hauts murs, les fouilles ont permis de mettre au jour de nombreux éléments de vaisselle de grande qualité, souvent importés ; tandis que les restes des fosses dépotoirs indiquent un régime carné peu commun à l'époque. Accueillant jeunes filles et veuves de grande famille, le monastère n'acceptait effectivement pas que des femmes ayant fait des vœux perpétuels. C'était aussi un lieu de bonne éducation ouvrant à une sortie menant à un mariage aristocratique. De même, l'une des églises du monastère était ouverte aux habitants de la cité et à l'hospitalité charitable pour les pèlerins et les pauvres. La clôture volontaire n'excluait donc pas de multiples interactions avec la cité aixoise, tout en tenant compte des distinctions d'ordre social.

- 5 L'article suivant expose la dynamique du traitement de l'aliénation mentale en France en distinguant trois moments historiques. Le premier temps est celui des « débeurdinoirs » et des berceaux. Il est marqué selon P. Chopelain par le traitement magico-religieux de la folie et des rites d'exorcisme mêlant une prise de corps sur le patient-possédé et des gestes ou des soins à visée thérapeutique. Cette thérapeutique de la folie n'a laissé que peu de traces archéologiques en dehors des anneaux de fer servant d'entrave, présent encore dans quelques églises. Vient ensuite le temps des « loges », des « cabanons » et des « maisons de force » qui marque cette fois-ci la naissance d'un premier espace asilaire et médical dédié à la prise en charge de la folie. L'enquête menée par Tenon à la fin du XVIII^e siècle sur les 48 hôpitaux de France dresse un état des lieux et des usages de l'enfermement des aliénés. L'auteur y préconise le développement de l'enfermement en loge individuelle. Une formule qui paraît bien proche de celle de la cellule monacale comme de la cellule pénitentiaire. Elle conditionnera l'aménagement de quartiers dédiés au sein des hôpitaux généraux et de certaines prisons, mais aussi des réalisations architecturales spécifiques aujourd'hui classées (ex : les loges de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris). Le troisième temps est celui des asiles départementaux construits par mise en application de la loi du 30 juin 1838 sur l'assistance aux aliénés. Ces édifices marquent la première vague d'établissements exclusivement dédiés au traitement de l'aliénation mentale. À l'heure où de nombreux hôpitaux anciens sont désaffectés, l'auteur invite au développement de fouilles avant destruction ou réappropriation du bâti.
- 6 C. Buquet-Marcon et J.-Y. Dufour rendent compte des premiers résultats de fouille dans des cimetières huguenot actifs au temps de l'Édit de Nantes. Les campagnes ont été menées à Saint-Maurice en 2005 puis à la Rochelle en 2009-2010. Ces fouilles, bien que circonscrites, ont permis de relever une grande continuité des gestes funéraires, tant à la Rochelle qu'au cimetière de Charenton : le défunt est enveloppé d'un linceul puis allongé sur le dos dans un cercueil de bois, ce qui dénote une relative aisance de la population concernée.
- 7 L'article collectif suivant (N. Payraud, S. Delpéch et M. Mestre) signale les récentes fouilles menées en Guyane sur le terrain pénitentiaire. Ils relèvent le paradoxe entre l'ancienneté de l'histoire guyanaise et la prééminence de la période pénitentiaire (1852-1953) dans la mémoire collective contemporaine. Des initiatives politiques ont d'ailleurs été prises pour mieux valoriser cette histoire récente et c'est dans ce mouvement lent mais bien réel de patrimonialisation des vestiges du bagne que les

fouilles ont été entreprises. L'étude des sources textuelles et archéologiques des cimetières confirment la mortalité « effrayante » des chantiers forestiers. Quant à la ville de Saint-Laurent du Maroni, son statut singulier de commune pénitentiaire est dû à sa construction originelle avec le camp de la transportation. Bien des campagnes restent à mener sur le terrain, mais les auteurs semblent relativement optimistes sur le développement de futures opérations puisqu'une dizaine de chantiers ont été ouverts en 22 ans, avec une accélération depuis 2008.

- 8 L'archéologie de l'ancienne prison Juliette-Dodu à Saint-Denis de la Réunion participe elle aussi du passé colonial et pénal de la France (Th. Romon et E. Jacquot). Désaffectée en 2008 et bien que non protégée au titre des monuments historiques, cette maison d'arrêt a fait l'objet d'un diagnostic archéologique avant sa cession. L'histoire de cette prison était déjà bien connue grâce aux recherches de Bruno Maillard (2010) et Cyril Châtelain (2012). Elle s'inscrit dans une implantation urbaine unique avec une succession d'aménagements et de constructions depuis le XVIII^e siècle. La fouille menée par l'INRAP en août 2013 a permis de mettre au jour des vestiges de l'ancien établissement carcéral du XVIII^e siècle, construit sur des bases solides et bien maçonnées. Ces fondations furent d'ailleurs partiellement conservées pour le réaménagement de 1846. La fouille n'a pas permis en revanche de mettre au jour beaucoup de mobilier ancien : nul boulet ou chaîne mais quelques morceaux de poterie, de verre ou d'os confirment simplement l'évacuation des déchets à l'extérieur de la prison. Après destruction du bâti, des logements à loyer modéré seront construits avec un parc de stationnement souterrain. Un collectif s'est formé pour préserver la mémoire du lieu en y implantant un musée. Une fouille archéologique préventive sur la totalité de l'emprise a été décidée fin 2015. Il est notamment prévu un relevé architectural exhaustif, la sauvegarde du mobilier carcéral et le relevé des graffitis de détenus. Cette décision montre que l'archéologie peut aussi ouvrir la voie à la patrimonialisation de certains espaces pénitentiaires.
- 9 L'article d'Anne Jégouzo porte sur un chantier de fouille engagé sur la face sud de la presqu'île de la Caravelle (île de la Martinique). Il s'agit du site du château Dubuc inséré dans l'implantation d'une habitation sucrière du XVIII^e siècle. La difficulté d'interprétation du lieu tient à la faible correspondance entre les plans originaux et les vestiges visibles. Cette opération d'archéologie préventive est liée à un programme de restauration du bâti. Elle a permis de découvrir un petit bâtiment rectangulaire voûté organisé en quatre cellules dont la fonction reste à éclaircir : on ne peut décider en l'état des informations recueillies s'il s'agit d'un cachot de justice privée de propriétaire et l'auteur penche pour un bâtiment à double fonction : magasin à poudre, case à vent (pour s'abriter des cyclones) ou lieu de détention selon les besoins.
- 10 L'article de Christian Roy aborde la question des camps d'internement de civils durant la Première Guerre mondiale. Si le cas français a bien été documenté par les recherches de Jean-Claude Farcy, celui du Canada reste largement méconnu en France. 24 camps ont été érigés sur le territoire canadien pour y retenir 8579 civils allemands, austro-hongrois, bulgares et turcs. Parmi ces camps, celui de Spirit Lake présente une implantation particulière. Il a été construit à 8 km à l'ouest de la ville d'Amos, en Abitibi. Actif de 1915 à 1917 puis rapidement démantelé, ce camp constitué de bâtiments spécifiquement construits sur pilotis constitue un site archéologique unique au Québec par sa nature à la fois éphémère et quasiment oublié de la mémoire collective, sinon refoulé. Bien que son histoire soit récente, ce site géré par l'armée est mal documenté. Les sources textuelles se limitent à deux rapports d'inspection et de photographies donnant une idée de la

disposition générale des bâtiments. Heureusement, le Québec présente des caractéristiques environnementales qui ralentissent la formation des sols. Le froid et la présence de résineux freinent la constitution de l'humus ce qui facilite le repérage des traces d'implantations sur le sol. L'unique fouille réalisée en 1999 a été motivée par la volonté de réaliser un projet de commémoration en y associant les descendants des détenus. Son objet était d'évaluer le potentiel archéologique du site et de dresser un plan détaillé des vestiges présents. La partie immobilière a révélé un fort potentiel de fouille, tandis que les restes mobiliers se sont avérés bien moins riches, confirmant ainsi l'état de misère des détenus. Cet exemple de fouille montre combien l'archéologie peut aussi rejoindre l'histoire et la mémoire collective sur ce que l'auteur appelle un « site de conscience ».

- 11 Les trois derniers articles du numéro sont consacrés à des terrains datant de la Seconde Guerre mondiale. Dans le texte consacré au camp de travail de la Motterie à La Glacière (Manche), F. Fichet de Clairfontaine interroge la pertinence de l'intervention de l'archéologue pour une période si récente et *a priori* fort bien documentée, tant sur le plan textuel que des témoignages vivants. L'archéologue se trouve en effet confronté ici à un terrain militaire potentiellement dangereux ainsi qu'à une dimension mémorielle et sensible qui apparaît souvent « bien supérieure à sa valeur scientifique ou patrimoniale ». On retrouve ici la dimension de « site de conscience » signalé dans l'article sur Spirit Lake. L'archéologie a de fait investi la fouille de terrains de conflits contemporains, en Espagne, en Pologne et en Allemagne, mais bien souvent dans une perspective d'« archéologie judiciaire » qui incite à réfléchir sur les usages et les fonctions de l'archéologie. En France, l'archéologie des camps de prisonniers de guerre allemands n'est vraiment devenue légitime qu'à partir du XXI^e siècle avec la recherche pionnière de Denis Peschanski sur les camps d'internement. La première fouille préventive prescrite en France sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale a débuté en 2009 afin de retrouver le camp américain CCPWE n°10 « Gringor », ouvert en Normandie en septembre 1944 par l'armée américaine. Ce camp de transit d'une superficie de 56 ha a retenu jusqu'à 25 000 prisonniers de guerre en mai 1945. C'est l'absence supposée de sources textuelles et un projet immobilier sur l'emprise qui a motivé la décision de fouille préventive. Celle-ci a permis de documenter l'organisation des lieux. Plus de 4000 objets ont été recueillis dans l'espace qui avait servi de camp de travail. Ces résultats ont permis d'appréhender l'état sanitaire précaire de la population détenue et l'existence d'une solidarité collective visant à améliorer l'hébergement et l'alimentation carencée. D'autres fouilles fructueuses ont démontré depuis que l'archéologie était plus qu'une pratique d'appoint pour la connaissance de ces camps d'internement. Elle permet effectivement de mettre au jour une culture matérielle et des éléments de vie quotidienne rarement présents dans les sources textuelles.
- 12 L'article de L. Vermard, F. Adam et B. Panisset tire le même constat des diagnostics archéologiques menés en 2007 et 2013 sur le camp de la caserne Stenay (Meuse). Initialement organisé par l'armée allemande pour en faire un camp d'internement de soldats français, le site est repris par l'armée américaine en novembre 1944 pour y placer des soldats allemands. Le mobilier archéologique retrouvé a permis de documenter une nouvelle fois une vie quotidienne très rude et l'organisation générale du camp mais le caractère atypique des vestiges pose la question de leur conservation. Le site a en effet livré de nombreux contenants avec des liquides non documentés et potentiellement dangereux ainsi que des objets organiques tels que des couvertures, des chemises, des

capotes de pluie enduite, des sandales etc. Ces objets forment un ensemble à la fois fragile et très chargé sur le plan mémoriel.

- 13 Le dernier article de ce numéro est consacré à la fouille de la carrière-refuge de la brasserie Saingt à Fleury-sur-Orne. Ce lieu est l'un des multiples refuges naturels auxquels la population civile a eu recours pour se protéger lors des bombardements de la bataille de Caen (juin-juillet 1944). Un programme de recherche mené sous la direction de L. Dujardin et C. Marcigny s'attache depuis 2015 à explorer le lieu en menant conjointement enquête historique textuelle, recueil de témoignages et fouille sur place. L'intérêt de cet article est de souligner une nouvelle fois le caractère complémentaire des méthodes d'investigation. Cette contribution signale également l'intérêt des nouvelles techniques d'investigation non invasives (balayage laser et photogrammétrie). Ces instruments numériques d'analyse ont été mobilisés à Saingt ainsi que de l'imagerie spatiale. Tous les objets découverts lors des campagnes de fouille ont été géoréférencés, ce qui permet d'envisager à terme la mise à disposition d'une modélisation en 3D de cette carrière refuge.
- 14 Ce dossier thématique remplit parfaitement l'objectif initial de donner à voir un large éventail des terrains et des problématiques de l'archéologie de la détention et de la réclusion volontaire par la grande richesse d'informations des articles. Ce faisant, il peut aussi poser question sur l'homogénéité des contributions rassemblées. Si l'intérêt intrinsèque de l'étude sur les cimetières huguenots est évident, sa place dans un numéro dédié à l'enfermement paraît plus discutable. Enfermement dans un cercueil, certes... Ce choix nous fait d'autant plus regretter que l'article annoncé sur la transformation de l'abbaye de Fontevraud en prison n'ait pas trouvé place dans ce numéro, ni dans le suivant. Comme le signale Olivier Blin dans sa présentation, la question du vocabulaire gagnerait aussi à être posée, tant les mots peuvent varier de sens et d'usage selon les contextes. La continuité des lieux et leurs usages se trouvent nécessairement minorée par le parti-pris rédactionnel. Si Fontevraud est à cet égard un cas exemplaire, celui de l'abbaye prison de Clairvaux a fait l'objet de travaux récents sous la direction de Julie Claustre, Isabelle Heullant-Donat et Élisabeth Luset. Ils éclairent d'un jour nouveau les liens médiévaux entre l'enfermement volontaire conventuel et l'enfermement contraint (voir le compte-rendu de Pierre Prétou dans notre revue).
- 15 L'ensemble des contributions invite à réfléchir aux similitudes du développement de l'archéologie industrielle et de l'archéologie des lieux de justice. Louis Bergeron a livré une œuvre sur le patrimoine industriel permettant de dresser des parallèles heuristiques¹. En effet, comme dans le cas du patrimoine industriel, l'essor des chantiers de fouilles archéologiques sur des sites judiciaires et pénitentiaires permet d'investir un espace qui ne rencontre pas la documentation classique de l'historien, plus familier de l'analyse des sources textuelles et de l'iconographie que des relevés de graffitis ou des dégagements de fondations recouvertes de végétation. L'archéologie des lieux de justice et de peines s'intéresse au bâti, aux outils, aux matériels, aux techniques, aux vestiges et aux objets de la vie quotidienne. Inscrite dans la dynamique de « dissonant heritage » signalé par Olivier Blin dans la présentation du numéro, elle tend, comme l'archéologie industrielle, à retrouver sur le terrain de précieuses informations sur le fonctionnement des lieux, ce qui en fait une alliée indispensable pour la connaissance historique. Les conditions de détention effectives sont en effet bien souvent différentes des prescriptions énoncées par les sources juridiques et les projets d'aménagement du bâti subissent aussi des adaptations qui peuvent en dénaturer les intentions initiales.

- 16 Si la patrimonialisation de tous les lieux de justice n'est ni envisageable ni peut-être souhaitable, on peut considérer que la multiplication récente des fouilles dont ce numéro offre quelques exemples est aussi la marque d'un renouvellement de la curiosité des contemporains. « Lieux de conscience », de mémoire souvent plurielle, voire conflictuelle, les sites de réclusion et de détention appellent à la complémentarité des approches historique et archéologique ainsi qu'à une réflexion sur la transmission publique des résultats de nos travaux.
-

NOTES

1. Voir par exemple Louis Bergeron, Archéologie industrielle, patrimoine industriel : le contenu et la pratique aujourd'hui In : La vie industrielle en Bretagne : Une mémoire à conserver [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 (généré le 03 avril 2017). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/19490>. ISBN : 9782753525320. DOI : 10.4000/books.pur.19490.

AUTEUR

MARC RENNEVILLE

Directeur du CLAMOR et de la publication de la plateforme Criminocorpus depuis sa création, Marc Renneville est chercheur au CNRS, membre du centre Koyré. Il mène depuis 2003 des projets de valorisation numérique de l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Ses recherches portent sur l'histoire des sciences du crime et du criminel et le rapport entre les savoirs criminologiques et l'application des peines (XIX^e-XX^e siècles). Il est notamment l'auteur de *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie* (Empêcheurs de penser en rond, 2000) et de *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires* (Fayard, 2003).